

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
14 DECEMBRE 2020

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 7 décembre 2020, s'est réuni en séance publique le 14 décembre 2020 à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : MMES LOISON, PEY, GIANATI, KRAMER, RENAUDIN et WOLFF, MM. TARTANSON, CASTOR, ESCOFFIER, ARMAND, GUIRAUD, JEAN et ROUX

Conseillers absents : Mme MARICHAL

Secrétaire de séance : Mme GIANATI

Ouverture de la séance à 20h30

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 octobre 2020 : *néant*.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

1- FINANCES COMMUNALES : BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE, DECISION MODIFICATIVE N° 3

Il est proposé de modifier les crédits comme suit :

CHAPITRE	COMPTE	MONTANT
040	2151	- 9 447.74 €
21	2151	+ 9 447.74 €

Vote : unanimité

2- CONTRACTUALISATION 2020-2022 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Il est proposé au Conseil de solliciter le Contrat de plan 2020-2022 pour financer l'ensemble des opérations d'investissements inscrites au budget : Construction d'un espace socio-culturel en remplacement de notre salle des fêtes, rénovation de la piscine (phase 3), achat informatique. Le montant de l'enveloppe attribuable à la commune est de 130 680 € au titre de la part de base et de 14 520 € au titre de la part « Développement Durable » et ne peut excéder 70% HT de la dépense communale.

La répartition de l'enveloppe sera effectuée comme suit :

- Construction d'un espace socio-culturel : 108 000 € sur la part de base et 14 520 € sur la part « Développement Durable »
- Mise aux normes PMR de la piscine : 20 000 €
- Matériels informatiques, en remplacement des ordinateurs du secrétariat : 2 200 €

Vote : unanimité

3- COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

La commission communale de sécurité, composée du maire ou de son adjoint délégué comprend deux élus titulaires et 2 élus suppléants.

Il convient de désigner les membres de cette commission.

Titulaires : M. Daniel JEAN
M. Philippe ESCOFFIER

Suppléants : M. Jean-Louis ARMAND
Mme Johanne RENAUDIN

Vote : unanimité

4- FONCIER : ACQUISITION PARCELLE AH 589

Il s'agit d'une bande de terrain de 40 m² cadastrée AH 589, proposée à titre gratuit par Jean-Louis GLEIZAL. La parcelle concernée est nécessaire à l'élargissement du Chemin Saint-Joseph.

Vote : unanimité

La séance est levée à 21 h 00



Le Maire,
Pierre TARTANSON

La secrétaire de séance
Céline GIANATI

Céline Gianati